

# Ergonomie

## Qu'est-ce que l'ergonomie?



Dit simplement, l'ergonomie est une discipline qui vise une meilleure conception des situations de travail, des outils, des machines, des postes et des environnements dans le but d'adapter le travail à la personne<sup>1</sup>.

### L'utilité de l'ergonomie en milieu de travail

L'ergonomie intervient en milieu de travail selon trois axes principaux.

1. **L'ergonomie de conception** : démarche préventive utilisée dans la conception de postes de travail sécuritaires et efficaces, qui permet d'anticiper d'éventuelles problématiques comme les troubles musculosquelettiques ou la surcharge de travail sur le plan cognitif.
2. **L'ergonomie de correction** : démarche visant à corriger différents problèmes propres à un poste de travail ou dans un département particulier. Cette démarche, qui sert à prévenir les risques, est généralement amorcée

par une évaluation de la problématique et des postes de travail concernés. Des correctifs sont ensuite apportés aux postes de travail dans la méthode de travail, les conditions d'exécution, l'environnement, la matière première ou l'organisation du travail.

3. **L'ergonomie de réadaptation** : s'intègre dans une démarche de réinsertion professionnelle et de réadaptation physique des travailleurs qui présentent une lésion professionnelle. Elle a pour objectif de décrire les exigences physiques et cognitives d'un poste de travail afin d'informer tous les intervenants (médecin, personnel des ressources humaines, etc.) des exigences réelles du travail à effectuer et des adaptations possibles du poste de travail, et ce, en fonction des capacités du travailleur blessé.

Selon les limitations fonctionnelles du travailleur, c'est le rôle de la CNESST de déterminer le travail que celui-ci pourra accomplir au cours de sa réadaptation professionnelle. Cet emploi sera prioritairement désigné chez l'employeur mais si les contraintes sont jugées excessives, il pourrait se trouver ailleurs sur le marché du travail.

### Les obligations légales concernant l'ergonomie

#### *La Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST)*

En vertu de l'article 51 de la LSST, l'employeur doit tenir compte de l'ergonomie dans la conception et la correction des postes de travail, l'organisation du travail, le choix des outils de travail, des procédés, des méthodes de travail et la formation à offrir aux travailleuses et aux travailleurs.

1. ELENA LAROCHE, *et al.* « L'ergonomie », *Gestion de la santé et de la sécurité au travail*, Montréal, Chenelière Éducation, 2013, p. 49.

### *Le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)*

Le RSST traite d'ergonomie à la Section XX : Mesures ergonomiques particulières.

Y sont abordés :

- la manutention manuelle (art. 166, RSST);
- le travail dans des piles (art. 167, RSST);
- le niveau de travail (hauteur) (art. 168, RSST);
- la position des outils, des manettes et des matériaux (art. 169, RSST);
- la mise à disposition de chaises et de bancs (art. 170, RSST);
- les pauses pour les repas (art. 171, RSST).

Vous trouverez des réponses sur les niveaux d'éclairage dans la Section XIV : Éclairage et dans l'Annexe VI : Niveaux d'éclairage dans les établissements.

### *La norme CSA Z1004-12 : la gestion et la mise en œuvre de l'ergonomie en milieu de travail*

Cette norme présente des critères pour la conception et l'aménagement des postes de travail ainsi que pour la prévention des troubles musculosquelettiques.

## **Quand demander l'intervention d'un ergonome?**

Une intervention ergonomique peut être envisagée à la suite :

- d'une inspection interne;
- de l'analyse du registre d'accidents de l'organisation;
- de la réception d'une plainte;
- du constat d'un taux de roulement ou d'absentéisme élevé à un poste de travail ou dans un département;
- d'une insatisfaction majeure soulevée à un poste de travail ou dans un département;
- dans un processus de changement (agrandissement, déménagement, choix d'équipement ou de mobilier, changement de procédé technologique ou organisationnel, etc.).

Les problèmes soulevés doivent être rapportés au comité exécutif syndical, qui conviendra d'une stratégie. Si l'intervention requise est complexe, l'intervention d'un ergonome est à envisager.

Pour l'embauche d'un ergonome, assurez-vous que votre employeur utilise le *Bottin des ressources en ergonomie*, élaboré par l'Association canadienne d'ergonomie-Québec.

## **Votre rôle au moment d'une intervention ergonomique**

Vous devez être impliqué tout au long de l'intervention ergonomique. Votre rôle, à chaque étape de cette intervention, consiste à :

1. **Définir le mandat** : vous devez vous assurer que l'ergonome intervient bien sur les problématiques ciblées par le syndicat;
2. **Négocier les conditions d'exécution** : vous devez participer à la mise en place d'un groupe de travail et d'un comité de suivi, planifier la libération du personnel, l'échéancier, etc., et vous assurer de la confidentialité des données à recueillir auprès des travailleurs;
3. **Participer à l'étude ergonomique** : vous devez participer à l'introduction de l'ergonome auprès des travailleurs et lui transmettre les documents et les renseignements pertinents;
4. **Être informé des résultats** : l'ergonome valide ses hypothèses, évalue, mesure et réalise des entretiens de groupe. Le comité exécutif syndical et vous-même devez être informés des résultats;
5. **Valider les recommandations** : vous devez vous assurer que les travailleurs concernés sont impliqués dans le processus d'élaboration des pistes de solution. Puis, le comité exécutif syndical doit pouvoir valider les solutions;
6. **Participer à l'implantation des solutions** : vous devez vous assurer du succès des ajustements requis;
7. **Diffuser les résultats aux travailleurs** : vous devriez diffuser les bons coups d'une démarche ergonomique paritaire auprès de vos membres;
8. **Assurer le suivi de la démarche ergonomique** : vous devez assurer le suivi des modifications effectuées, en réalisant une inspection interne, par exemple.

Le choix de l'ergonome devrait se faire paritairement et le syndicat devrait être associé à la démarche ergonomique tout au long du processus.